

147381 - Regrouper deux prières en raison d'une chute de neige ou de verglas

question

Je viens de m'installer dans une nouvelle ville pour y vivre, compte tenu des circonstances qui entourent mes études. Je me suis rendu dans une mosquée pour y accomplir la prière du coucher du soleil. L'imam a regroupé les deux prières du coucher du soleil et du crépuscule. Bien que connaissant les raisons qui justifient le regroupement des prières, je n'ai pas une maîtrise parfaite de la question. Aussi suis-je allé interrogé l'imam sur le sujet et il m'a dit que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'avait fait à cause de la pluie et que lui-même l'a fait en raison de la chute de neige en cours. Est il permis de regrouper les prières en cas d'une chute de neige? Quelles sont les raisons du regroupement des prières? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

La Sunna indique qu'il est permis de regrouper les prières en question à cause d'une pluie. Mouslim (705) a rapporté d'après Saïd ibn Djoubayr qui le tenait d'Ibn Abbas (P.A.a) que ce dernier a dit: **«Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a regroupé les prières du dhouhr et d'ars]d'une part[et celle du maghrib et d'isha]d'autre part[à Médine sans crainte, ni pluie.»** J'ai dit à Ibn Abbas: **«pourquoi il l'a fait alors? C'était pour ne pas gêner sa communauté.»** Dit il.

Il est permis de regrouper les prières en cas de chute de neige en l'assimilant à la pluie

L'auteur du kashshaf al-quinaa dit: **«Il est permis de regrouper les deux premières prières de la nuit, contrairement aux deux prières de l'après midi en cas de chute de neige et de froid car ces situations sont comparables à la décente de la pluie. Il est permis de regrouper les deux premières prières de la nuit pour l'intensité du froid. »**

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «on regroupe les deux prières de l'après midi pour ces excuses en cas de difficultés. Il dit encore (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): **« l'avis juste à propos de cette question est qu'il est permis de regroupe les deux prières de l'après midi pour ces excuses comme il est permis de regrouper les deux premières prières de la soirée. La cause réside dans la difficulté. Quand il est difficile dans la journée comme dans la nuit de faire autrement, il est permis de procéder au regroupement.»** Extrait de char'h al-moumt'i,4/393. Il dit encore (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : **«En cas d'un froid intense accompagné d'un vent violent qui nuit aux gens, il est permis à l'homme de regrouper les prières de l'après midi et celles de la soirée car il a été rapporté sûrement dans le Sahih de Mouslim d'après Abdoullah ibn Abbas (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) a regroupé (des prières) à Médine sans peur ni pluie. On a dit à Ibn Abbas: qu'est-ce qu'il entendait par là? Il a répondu: c'était pour ne pas gêner sa communauté.»** Ceci signifie que la sagesse qui sous-tend la pratique consiste à éviter de gêner les musulmans. Autrement, il ne serait pas permis de regrouper les prières. La difficulté causée par le froid est réelle quand il s'accompagne d'un vent glacial. En l'absence d'une telle circonstance, on peut se protéger du froid en s'habillant conséquemment pour se mettre à l'abri de la nuisance. C'est pourquoi si quelqu'un nous interroge pour savoir s'il est permis de regrouper les prières pour la seule intensité du froid, nous lui dirions: non, cela n'est pas permis, à moins que le froid ne soit accompagné d'un vent qui porte atteinte aux gens ou d'une chute de neige car cette situation nuit aux gens sans aucun doute. Dans ce cas, il est permis de regrouper les prières. Le seul froid ne constitue une excuse permettant de recourir au regroupement des prières. Quiconque regroupe deux prières sans aucune excuse légale commet un péché, et la prière qu'il ajoute à une autre ne sera pas valide et ne comptera pas. Bien plus, il doit la reprendre. Si le regroupement s'est accompagné du retardement de l'une des prières par rapport à son heure habituelle, la première des deux prières sera accomplie dans une heure autre que la sienne, ce qui constitue un péché. J'ai voulu attirer l'attention des gens sur cette question car certaines personnes m'ont informé qu'elles avaient regroupé des prières pendant deux nuits à cause du seul froid sans qu'il y

ait un vent de nature à porter atteinte aux gens. Cela ne leur est pas permis.» Extrait de liqaa al-bab al-maftouh,1/18.

Allah le sait mieux.